

Le 7 juin 2022

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

L'actualité européenne récente portant sur l'énergie me conduit à attirer une nouvelle fois votre attention sur deux éléments dont les enjeux sont d'une importance majeure pour la France

Premier élément : à l'issue de longues discussions, l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie avait donné lieu à un compromis raisonnable, les partenaires européens acceptant d'y inclure, sous certaines conditions, l'énergie nucléaire et le gaz, en dépit de la forte contribution de ce dernier aux émissions de CO<sub>2</sub>. Or le gouvernement allemand vient d'indiquer qu'il s'opposerait à cet Acte délégué lors du vote au Conseil de l'Union Européenne : « *Ce vote négatif est un signal politique important : l'énergie nucléaire n'est pas durable et ne doit donc pas faire partie de la taxonomie* », a en effet indiqué le porte-parole du ministère allemand de l'Environnement. Ainsi, l'Allemagne associée à l'Autriche, au Danemark et au Luxembourg, s'oppose brutalement au compromis précédemment accepté.

Une telle prise de position est inacceptable, non seulement sur le plan de notre relation bilatérale mais surtout pour nos intérêts. En effet, elle s'appuie sur un postulat manifestement erroné puisque l'énergie nucléaire est une énergie durable, dont les mérites ont été reconnus par le JRC, comité des experts dûment désignés par la Commission européenne elle-même. En outre, cette prise de position néglige délibérément les contraintes que les pays désireux d'exploiter l'énergie nucléaire ont fait valoir lors des précédentes discussions. Ce mépris de certains partenaires dans l'Union européenne demande à être dénoncé fermement.

Second élément : la Commission européenne vient de publier, toujours sur incitation du gouvernement allemand, un nouveau projet d'Acte délégué visant à préciser certaines règles applicables aux carburants renouvelables d'origine non-biologique, incluant en particulier l'hydrogène. Concrètement, ce texte vise à réserver le qualificatif « Vert » à l'hydrogène produit par des parcs électriques renouvelables et à le refuser aux productions issues d'électricité prélevée sur le réseau. Cette proposition va à l'encontre de la stratégie française qui privilégie une production d'hydrogène à partir du réseau, en s'appuyant sur une gestion pragmatique et économique des situations de surproduction et sous production d'électricité non fossile, incluant les deux productions nucléaire et renouvelables. Une fois de plus la Commission européenne sort de son domaine de compétences, en interférant avec le choix des technologies que les pays décident de mettre en œuvre, une subsidiarité que stipule le traité de Lisbonne.

Outre le contexte géopolitique et la crise énergétique grave et durable auxquels sont confrontés les États membres, cette proposition de la Commission est d'autant plus inacceptable qu'elle est incompatible avec la volonté de souveraineté énergétique européenne exprimée par ailleurs. En effet, elle prépare une dépendance à l'hydrogène importé, comme montré par l'analyse de la vision 2045 de l'Allemagne, qui prévoit l'importation des deux tiers de son hydrogène. Selon cette proposition, un hydrogène décarboné importé serait ainsi nettement favorisé par rapport à un hydrogène décarboné produit localement, tant pour sa production que pour son transport (à longue distance) et son stockage.

Ces deux éléments témoignent d'une hostilité répétée de l'Allemagne et de quelques autres États Membres à l'égard de leur « partenaires » européens. Cette hostilité résulte d'une obsession antinucléaire irrationnelle. Les risques liés à cette énergie sont maîtrisés ; ils sont infiniment moindres que ceux résultant du dérèglement climatique et de la pollution engendrée par l'utilisation des énergies fossiles, pétrole, gaz

et bien sûr charbon, cher à l'Allemagne en particulier. Une action de fond paraît nécessaire au niveau européen pour faire valoir auprès de tous nos partenaires une réelle hiérarchie des risques associés aux diverses politiques mises en œuvre par les États membres-

Ces deux initiatives hostiles à la France et aux nombreux États membres ouverts au nucléaire méconnaissent le Traité Euratom, l'un des traités fondateurs de l'Union européenne, toujours en vigueur, qui stipule en son Article 2 que la Communauté européenne doit :


*« ... faciliter les investissements, et assurer, notamment en encourageant les initiatives des entreprises, la réalisation des installations fondamentales nécessaires au développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté. »*

En tant que Président du Conseil européen, votre légitimité est totale pour appeler au respect des traités européens. L'influence de l'Allemagne, l'influence au sein de ses coalitions politiques de l'écologie radicale, l'influence des ONG antinucléaires et du lobby commercial, associant le secteur des énergies renouvelables et des hydrocarbures, constituent un grave problème au sein même des institutions de l'Union Européenne. Cette dérive conduit à des décisions déconnectées des réalités physiques et des réalités industrielles et sociétales. Elle fait courir de grands risques pour l'avenir de l'Union et de ses États membres. Votre engagement européen incontesté prendrait une dimension considérable si vous dénonciez cette situation, au risque même de provoquer la crise institutionnelle que l'Allemagne semble vouloir susciter.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette alerte urgente car sous la pression de l'Allemagne et de quelques autres États membres, le projet d'Acte délégué pourrait être rejeté par le Parlement européen, une décision qui rendrait très problématique la mise en œuvre de la politique française en matière énergétique et industrielle.

Je vous exprime, Monsieur le Président de la République, ma gratitude pour l'action que vous poursuivez afin d'ouvrir un avenir positif à la filière nucléaire et à notre industrie comme au respect de nos objectifs climatiques, et je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France

Copies :

- Mme Elisabeth Borne, Première Ministre,
- Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition énergétique
- M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- M. Thierry Breton, Commissaire européen